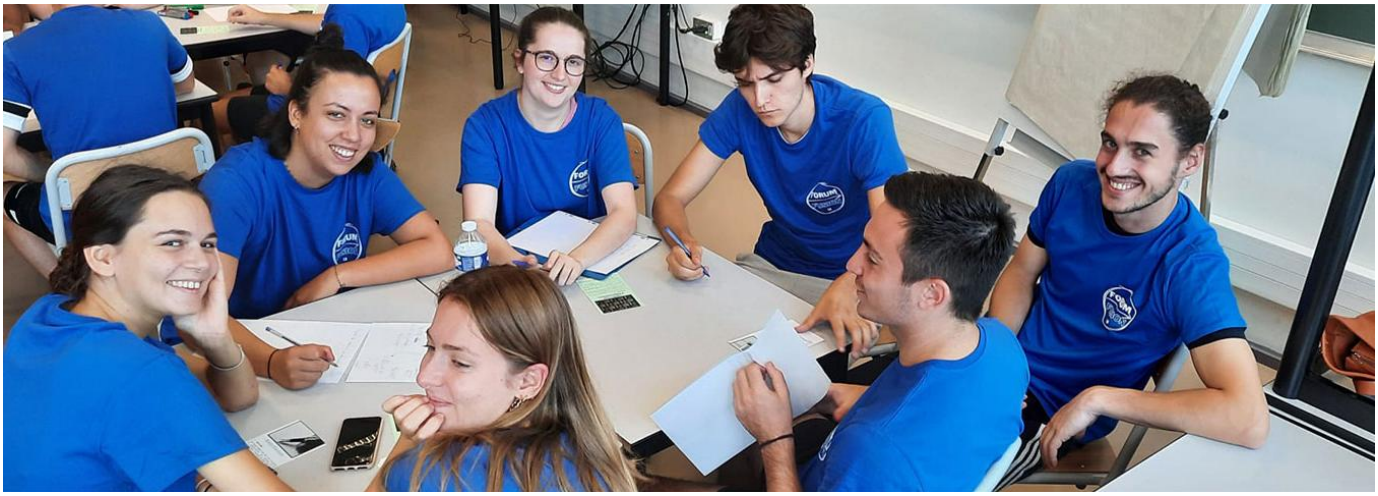


Soutenez l'ENTPE avec la taxe d'apprentissage

Fondamentale pour les étudiantes et étudiants de l’ENTPE, votre contribution finance une partie des projets pédagogiques de l’École. Ainsi, les frais d’inscription et de scolarité pour nos étudiants, dont 39% sont boursiers, restent contenus.

Qu’est-ce que la taxe d’apprentissage ?

La taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale) est un impôt constitué de 2 parts :

- une part principale qui finance les formations par apprentissage (0,59% - prélevé mensuellement par l'Urssaf) ;
- un solde qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle (0,09% - prélevé annuellement par l'Urssaf).

>> Pour en savoir plus - rendez-vous sur le site de l'Urssaf



Cécile Delolme

Directrice de l'ENTPE

En tant qu'école pionnière dans la transition écologique et solidaire, **nous avons une responsabilité dans la formation des jeunes ingénieures et ingénieurs** qui, avec vous, devront imaginer ce monde en perpétuelles évolution et adaptation et **répondre de manière concrète à des défis majeurs.**

Pour répondre à ces enjeux, **nous ambitionnons de continuer à transformer l'école** dans son activité de formation, de recherche et d'innovation, **en étroite collaboration** avec nos équipes et nos élèves mais également **avec vous, partenaires socio-économiques.**
Dans cette perspective, l'ouverture du Bachelor "Transition écologique et territoire" à la rentrée 2023, vise à répondre aux défis majeurs de notre époque. Ce programme forme une nouvelle génération d'assistants ingénieurs capables d'imaginer et de concrétiser **des solutions pour un monde en transition.**

En s'appuyant sur **une culture de l'intérêt général** et une capacité d'adaptation aux enjeux divers des territoires, les futurs diplômés de l’école, seront des acteurs et des actrices clés dans la construction et l'aménagement durables des villes et des territoires.
La mobilisation de la taxe d'apprentissage est cruciale pour soutenir cette ambition, en garantissant l'excellence des formations, en favorisant la transition écologique et numérique et en équipant le campus pour concrétiser ces objectifs.
Cette année encore, je compte sur votre soutien !

/// Quels projets financés par la taxe d'apprentissage à l'ENTPE ?

Les entreprises qui ont versé leur taxe d'apprentissage à l'ENTPE ont participé au financement de projets tels que :

>> Des interventions spécifiques dans le nouveau cycle d’enseignement « Transitions »



Pour former les experts de la transition écologique, le cursus ingénieur a évolué pour s’adapter aux évolutions des métiers. Mis en place à la rentrée 2022, le cycle « Transitions » est le « fil vert » de la formation de nos élèves-ingénieurs : 200h, des projets innovants… avec des innovations pédagogiques comme des séances de concertation citoyenne, des visites de terrain et des rencontres avec des experts des différents domaines de la transition écologique.

>> L'acquisition de totems numériques

Les nouveaux totems numériques installés à l’ENTPE permettent de diffuser largement les temps forts de la formation de nos élèves. Notamment les événements en lien avec les milieux professionnels
: forums, visites, afterworks, actualités pédagogiques

>> L'école de terrain sur la désimperméabilisation de Sète



Des élèves-ingénieurs de 3e année et des étudiantes marocaines de l’École nationale supérieure des Mines de Rabat (ENSMR) ont participé à une école de terrain organisée avec le Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT). Retrouvez tous les détails de cette école de terrain

>> Des interventions sur des outils de modélisations dans le domaine du transport et de la mobilité



Le financement de la taxe d'apprentissage a permis de développer une plateforme de simulation dynamique de trafic, "StmuVia", au bénéfice des élèves.

>> Le séminaire Pro sur tous les terrains (ProSTT)



ProSTT est un séminaire de 3 jours proposé aux élèves de troisième année, toutes voies d'approfondissement confondues, pour permettre une transition entre l'univers rassurant de la formation et l'appréhension

suscitée par le monde du travail.

>> La préparation de la casse des ponts aux grands ateliers GAIA



Les élèves du cycle ingénieur réalisent, par groupe, des maquettes de ponts dans le cadre d'un cours dédié à ce sujet. Grâce à ce projet, ils étudient la résistance des matériaux de façon ludique.

/// Comment soutenir l’ENTPE en 2026 ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel les entreprises ont un pouvoir de décision en choisissant de l’affecter aux bénéficiaires, parmi les établissements d’enseignement habilités.

>> Pour en savoir plus (entreprises redevables, dépenses déductibles…) : rendez vous sur https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage

>> En pratique, soutenir l’ENTPE en 3 étapes

1. Se connecter à SOLTéA **à partir du 26 mai 2026**
2. Rechercher l’ENTPE grâce au moteur de recherche
 - Raison sociale : ENTPE ou Ecole nationale des travaux publics de l'Etat
 - SIRET : 13000288400018
 - Code UAI : 0692566P
 - Ville : Vaulx-en-Velin ou 69518
3. Affecter le pourcentage de votre choix à l’ENTPE : accédez à notre outil de simulation et convertisseur en pourcentage

À travers votre taxe d’apprentissage, vous soutenez les formations suivantes :

- le Bachelor Transition Écologique et Territoires
- le Cycle ingénieur

>> 2 périodes d’ouverture de SOLTéA prévues en 2026 :

- Du 26 mai au 21 août 2026
- Du 3 septembre au 21 octobre 2026

Pour faciliter le financement des projets de l’école, nous vous invitons à cibler - dans la mesure du possible - la première période d'ouverture de SOLTéA. Pour faciliter notre suivi, les entreprises qui le souhaitent peuvent choisir de nous faire une promesse de versement par email, courrier.

CONTACT

Pour plus de renseignements ou toutes questions, n'hésitez pas à contacter :

Raphaël SOLVIGNON
Directeur adjoint Développement et International - *En charge des relations employeurs*
Tél : +33 (0)4 72 04 70 04 - E-mail : raphael.solvignon@entpe.fr

Claire BOSCARO-CARTOUX
Assistante des relations partenariales
Tél : +33(0)4 72 04 71 75 - E-mail : claire.cartoux@entpe.fr